

Formulaire d'adhésion Membership

2019 - 2020

SADC du Kamouraska

MEMBRE ASSOCIÉ * (ORGANISME-ENTREPRISE)	Nom de l'entreprise : _____ Nom du représentant: _____ Courriel : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____ ➤ Adresse de notre site Web : _____ ➤ Nous avons une page Facebook : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ➤ Nous désirons recevoir l'infolettre de la SADC par courriel : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Signature autorisée : _____ Date : _____
MEMBRE ACTIF * (INDIVIDUEL)	Nom : _____ Courriel : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Signature _____ Date : _____

Coût de la cotisation annuelle, taxes incluses : Membre associé* : 34,49 \$ Membre actif* : 11,50 \$

TPS : 140234097RP0001 # TVQ : 1017541036TQ0002

Pour paiement direct : 815-20052-0309559

Veillez retourner le formulaire dûment complété et votre chèque par la poste à l'adresse suivante :

100 - 901, 5^e rue Rouleau, La Pocatière (Québec) GOR 1Z0

OU par courriel à sadck@sadckamouraska.com, suivi de votre virement.

* Voir description des catégories de membres au verso de la présente

***Catégorie de membres**

La Corporation comprend deux (2) catégories de membres, à savoir les membres associés et les membres actifs.

Membres associés

Est membre associé de la Corporation toute corporation, association ou personne morale intéressée aux buts et aux activités de la Corporation et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, auquel le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre associé. Les membres associés n'ont pas comme tel le droit d'assister aux assemblées des membres, mais ils peuvent, par lettre de créance remise au secrétaire de la Corporation, désigner un représentant, lequel bénéficie automatiquement du statut de membre actif de la Corporation et jouit à ce titre de tous les droits et pouvoirs accordés par le présent règlement aux membres actifs de la Corporation, incluant ceux d'assister et de voter aux assemblées des membres et d'être éligibles comme administrateurs de la Corporation.

Tout membre associé peut en tout temps destituer son représentant en avisant par écrit ce membre et le secrétaire de la Corporation de cette destitution, et remplacer ce représentant par une autre personne, par lettre de créance remise au secrétaire de la Corporation.

Membres actifs

Est membre actif de la Corporation toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de la Corporation et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, auquel le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre actif. Les membres actifs ont le droit de participer à toutes les activités de la Corporation, recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la Corporation.

Le membre actif est porte-parole de son secteur d'activité et est le représentant de la Corporation sur la table sectorielle de son activité économique, s'il y a lieu.

Un membre actif bénéficiant de ce statut à titre de représentant désigné d'un membre associé est automatiquement disqualifié comme membre actif advenant

- a) sa destitution par le membre associé qui l'a désigné, ou
- b) le retrait ou la radiation du membre associé qui l'a désigné.